Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570609A
Centre d'intérêt: 120

Cégep de Sept-Iles.

Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'éducation sur l'avenir de l'enseignement collégial / Cégep de Sept-Iles. -- [Sept-Iles] : Le Cégep, 1992.
23 p. : cartes ; 28 cm + résumé ([4] p.).

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Développement régional * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire traite essentiellement de la réalité d'un collège implanté dans une région éloignée des grands centres. Il montre comment le Cégep de Sept-Iles est intégré à sa région et décrit les retombées de sa présence en cette partie de la Côte-Nord. Il présente les principaux défis que le Cégep aura à relever pour bien remplir sa mission et propose un certain nombre de recommandations vitales pour le maintien et le développement de l'enseignement collégial en cette région. Rappel des recommandations: p. 19-20.

C-24m 95-70609-A

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

À LA

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ÉDUCATION

SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Cégep de Sept-Îles

SEPTEMBRE 1992

71-5320
706161

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

À LA

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ÉDUCATION

SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Cégep de Sept-Îles

SEPTEMBRE 1992

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION

CHAPITRE I

1.0 PRÉSENTATION DU COLLÈGE DE SEPT-ÎLES ET DE SON MILIEU
1.1 Le territoire et la population
1.2 Notre clientèle, reflet de la population régionale
1.3 Une caractéristique du personnel : La diversité des tâches

CHAPITRE II

2.0 LES RETOMBÉES DE LA PRÉSENCE DU COLLÈGE DANS LA RÉGION
2.1 Un impact majeur sur le développement des personnes
2.2 Des ressources humaines actives dans la région
2.3 Un collège en symbiose avec son milieu
2.4 Autres retombées

CHAPITRE III

3.0 LES DÉFIS DU COLLÈGE DE SEPT-ÎLES
3.1 Fournir un support efficace au développement régional
3.2 Promouvoir le développement des ressources humaines du Collège
3.3 Assurer une présence efficace dans notre région
3.4 Participer à la vie du réseau des collèges et à l'évolution de l'enseignement collégial
3.5 Implanter et maintenir des programmes de formation technique correspondant aux besoins de l'économie régionale
3.6 Harmoniser les programmes techniques aux besoins des entreprises

CONCLUSION

LISTE DES RECOMMANDATIONS

ANNEXE I
ANNEXE II
ANNEXE III

INTRODUCTION

Le Collège de Sept-Îles est heureux de saisir l'occasion offerte par la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial et de déposer le présent mémoire.

Nous disons avec fierté qu'il s'agit d'un véritable mémoire de Collège, puisqu'il a été préparé par un groupe constitué de membres de toutes les composantes de l'établissement, y compris les étudiants. En lui donnant son aval, le Conseil d'administration en a fait le mémoire de l'établissement tout entier.

Mais c'est plus que le mémoire du Collège de Sept-Îles : c'est aussi, dans une bonne mesure, celui de la région que nous desservons. Nous avons tenu en effet à le soumettre à de nombreux collaborateurs du milieu pour obtenir leurs commentaires et y intégrer leurs points de vue.

Nous présentons un mémoire qui traite essentiellement de notre réalité de collège implanté dans une région immense et éloignée des grands centres. C'est un choix que nous avons fait, conscients de laisser à d'autres le soin de parler de questions qui nous intéressent aussi vivement. Mais il nous est apparu essentiel de présenter devant la Commission un message que personne d'autre ne peut porter.

Les caractéristiques de notre région, de la clientèle que nous desservons et des services que nous offrons ont orienté notre manière de décrire à la Commission notre collège et son milieu.

Nous montrerons comment notre établissement est intégré à sa région et nous mettrons en évidence les retombées les plus significatives de la présence du Collège de Sept-Îles en cette partie de la Côte-Nord.

Les principaux défis que nous avons à coeur de relever pour bien remplir notre mission seront ensuite présentés, accompagnés d'un nombre limité de recommandations vitales pour le maintien et le développement de l'enseignement collégial de notre région.

CHAPITRE I

1.0 PRÉSENTATION DU COLLÈGE DE SEPT-ÎLES ET DE SON MILIEU

1.1 Le territoire et la population desservie par le Collège

Le début de l'enseignement collégial dans la région remonte à 1971, avec la création du Collège régional de la Côte-Nord, auquel le Collège de Sept-Îles a succédé en 1980. Le Collège de Sept-Îles dessert la partie est de la Côte-Nord et la région du fer dans le Nouveau-Québec. De Port-Cartier à Blanc-Sablon (850 km) en passant par Fermont et Schefferville, ce vaste territoire présente des caractéristiques très particulières.

La population régionale atteint environ 55 000 personnes inégalement réparties sur le territoire, le long de la côte et dans l'hinterland. Une partie importante de la population est concentrée dans l'axe Sept-Îles Port-Cartier, l'autre portion habitant deux petites villes et de nombreux villages.

La présence de trois groupes culturels importants constitue une caractéristique de notre population : à la majorité francophone (76%) s'ajoutent les autochtones (14%) et les anglophones (10%), ces derniers occupant surtout la région située à l'est de Natashquan.

Les communications sont difficiles sur cet immense territoire en raison des distances, bien sûr, mais aussi à cause de l'absence de lien routier dans la majeure partie de la région : l'avion, la motoneige ou l'embarcation remplacent l'automobile. Il n'est pas possible d'atteindre la population totale par le truchement d'une seule station de radio ou de télévision; de même aucun journal régional n'est distribué sur tout le territoire. (Voir l'annexe I)

1.2 Notre clientèle, reflet de la population régionale

Notre clientèle étudiante présente une composition analogue à celle de la population régionale, grâce aux services que nous avons mis en place à l'intention des autochtones et des anglophones. Caractéristique de notre établissement, la présence de membres des deux groupes culturels minoritaires constitue une richesse au plan social et culturel en même temps qu'elle accentue la diversité des préoccupations de l'établissement et de son personnel.

À l'enseignement régulier, la situation se présente comme suit :

A) Les francophones proviennent principalement des villes de Sept-Îles et Port-Cartier et de la Minganie. Ils s'inscrivent dans l'un ou l'autre des sept programmes de formation préuniversitaire dans une proportion voisine de 60%. Le reste des effectifs se retrouve dans les programmes techniques que notre établissement est autorisé à dispenser, savoir :

. Soins infirmiers
. Techniques administratives
. Informatique
. Électrotechnique
. Techniques de bureau

Les inscriptions dans ces programmes présentent une tendance à la hausse depuis les trois dernières années.

B) La clientèle autochtone est présente au Collège depuis 1984, alors que nous avons mis en place un ensemble de mesures pour favoriser à cette partie de notre population l'accès aux études collégiales. Ces mesures concernent à la fois la formation scolaire, l'accueil et l'intégration des étudiants et la promotion de la culture Innu. Chaque année, une cinquantaine d'étudiants autochtones s'inscrivent au Collège, principalement dans les programmes préuniversitaires.

La communauté montagnaise de Sept-Iles (Uashat) et Maliotenam constitue le principal bassin de provenance de notre clientèle autochtone. Nous accueillons toutefois chaque année des membres de toutes les communautés appartenant à la nation montagnaise et établies sur notre territoire ou ailleurs au Québec. Des Attikameks de la Mauricie et des Algonquins de l'Abitibi ont aussi fréquenté notre collège. (Voir l'annexe II)

Au sujet de notre implication dans ce domaine, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science affirmait le 6 septembre 1991, lors de sa visite au collège, que «l'expertise acquise par le Collège à ce titre mérite d'être soulignée et d'être citée en exemple au profit d'autres collèges». Et, dans sa réponse à notre demande de soutien financier pour la poursuite de nos travaux, madame Robillard ajoutait :

«Je remercie votre Collège de l'engagement et de la collaboration soutenus qu'il a manifestés dans l'expérimentation d'une approche d'accueil et d'intégration des étudiants autochtones. Je compte sur ce même engagement pour que l'expertise acquise puisse rayonner dans l'ensemble du réseau collégial.»

En collaboration avec la Commission scolaire de Sept-Îles, le Collège a implanté en 1991 un programme préparatoire aux études collégiales et universitaires destiné aux autochtones adultes qui sont sur le point de terminer leurs études secondaires. Le principal objectif du programme est de permettre aux étudiants d'obtenir leur diplôme d'études secondaires en même temps qu'ils amorcent leurs études collégiales. Une vingtaine d'autochtones profitent chaque année de cette mesure de transition.

C) En ce qui concerne les anglophones, jusqu'à tout récemment, le bassin de Sept-Îles fournissait le gros des effectifs. Les conditions changent actuellement de sorte que les

étudiants en provenance de la Basse Côte-Nord sont de plus en plus nombreux au sein de cette clientèle qui compte annuellement une soixantaine d'individus. L'annexe III montre les lieux de provenance de ces étudiants.

Le Collège offre présentement à sa clientèle anglophone le choix entre les quatre programmes préuniversitaires suivants :

. Science Science
. Social Science (without math)
. Social Science (with math)
. Business Administration

Ces programmes donnent accès à la grande majorité des facultés universitaires

À la Direction de la formation aux adultes et aux entreprises

L'effectif étudiant a suivi l'évolution des besoins des individus et des entreprises de la région. Le Cégep a ainsi dispensé une quinzaine de programmes de formation technique au cours des cinq dernières années, dans le cadre de la formation à temps plein.

Quant à la formation à temps partiel, la demande demeure constante. Le Collège dispense les cours non seulement à Sept-Îles mais aussi en plusieurs endroits sur le territoire, notamment à Port-Cartier, Fermont et Havre-St-Pierre.

La formation sur mesure permet au Collège de Sept-Îles d'aider les entreprises grandes et petites à prendre le virage technologique dans des domaines comme l'informatique, la bureautique, la robotique, le dessin assisté par ordinateur, etc. Parmi les organisations qui ont profité de notre expertise dans ces domaines, mentionnons :

. Aluminerie Alouette inc.
. la Minière IOC
. Transport Canada
. la Minière Québec-Cartier (Port-Cartier, Fermont)
. Fer et Titane (Hâvre St-Pierre)

1.3 Une caractéristique du personnel : la diversité des tâches

Étant un établissement de taille modeste (environ 800 étudiants à l'enseignement régulier), le Collège de Sept-Îles dispose d'un personnel réduit en nombre bien que qualifié et engagé envers

la mission et les objectifs du Collège.

Le nombre relativement restreint d'employés contraste avec la quantité et la diversité des tâches à accomplir. En effet, à la gamme de préoccupations qu'on retrouve habituellement dans un collège, s'ajoutent celles qui découlent, d'une part, des services que nous dispensons aux anglophones et aux autochtones et, d'autre part, du rôle particulier que le Collège est appelé à jouer dans la région.

La conséquence de cette situation est évidente sur le personnel, dont l'une des caractéristiques est la nécessité de s'impliquer dans des dossiers multiples et variés. Toutes les catégories de personnel sont touchées par cette situation, les professeurs, les professionnels et le personnel d'encadrement l'étant de façon plus manifeste. On peut mentionner, à titre d'exemple, que la responsable de notre secteur anglophone joue le rôle de conseillère pédagogique, d'aide pédagogique individuelle, d'enseignante et de traductrice; elle assure également les tournées d'information dans les communautés anglophones à Sept-Îles et sur la Basse Côte-Nord. Un autre exemple pour illustrer ce genre de situation; un enseignant d'électrotechnique doit assumer plusieurs préparations de cours très spécialisés. Quelques fois il aura à dispenser six ou sept cours différents pendant l'année scolaire, situation qu'on ne rencontre sûrement pas dans un collège situé à Québec.

CHAPITRE II

2.0 LES RETOMBÉES DE LA PRÉSENCE DU COLLÈGE DANS LA RÉGION

2.1 Un impact majeur sur le développement des personnes

Le rôle premier du Collège est de dispenser la formation aux personnes, soit dans le cadre de l'enseignement régulier, ou dans celui de l'éducation aux adultes. C'est bien sûr dans ce domaine que se situe la principale retombée de la présence du Collège dans la région.

La hausse du taux de scolarisation au postobligatoire figure au premier rang. Cette hausse s'est fait sentir à la grandeur du Québec depuis l'avènement des cégeps, mais elle est particulièrement importante dans notre région puisqu'avant l'implantation du Collège, il n'y existait aucune institution de formation postsecondaire. Si bien que les jeunes devaient se rendre à Baie-Comeau pour entreprendre des études classiques ou à Rimouski pour fréquenter une école technique. C'est dire que le taux de scolarisation postobligatoire était très faible.

Bien qu'il s'agisse d'une description partielle de la réalité, mentionnons qu'environ 7600 personnes ont fréquenté le Collège comme étudiants réguliers depuis son implantation et que près de 2500 y ont obtenu un diplôme d'études collégiales. Ajoutons qu'en moyenne 2700 étudiants-cours ont été enregistrés chaque année au secteur de la formation aux adultes, principalement en formation technique. Tous ces chiffres peuvent paraître modestes, mais quand on les met en relation avec la population régionale (55 000 personnes), ils prennent leur véritable signification.

2.2 Des ressources humaines actives dans la région

Le Collège, on vient de le voir, a contribué à augmenter globalement la scolarisation postsecondaire dans notre région. Toutes ces personnes qui ont acquis de nouvelles compétences par le biais de cours dispensés à l'éducation des adultes réinvestissent leurs connaissances dans leur emploi, contribuant directement à rendre leurs organisations plus performantes et plus productives.

Les quelque 1000 diplômés du secteur technique de l'enseignement régulier sont aujourd'hui actifs sur le marché du travail, la majorité d'entre eux dans la région. Voilà une main-d'oeuvre compétente, originaire du milieu, stable et en mesure de contribuer au développement endogène de la région parce qu'elle en est issue. Grandes entreprises, PME, organismes ont ainsi accès à des ressources humaines sur lesquelles elles peuvent compter pour bâtir et se développer à long terme.

Quant aux diplômés du secteur préuniversitaire, leur présence prolongée dans la région contribue à développer chez-eux un fort sentiment d'appartenance, de sorte qu'après leurs études universitaires, nombreux sont ceux qui reviennent dans leur région pour y exercer leur profession. Le milieu peut maintenant compter sur des compétences et un engagement qui lui feraient autrement défaut. Il peut dès lors espérer se développer dans tous les domaines, grâce au dynamisme de ses jeunes professionnels qui reviennent chez eux.

Par ailleurs il faut signaler que la présence même du Collège dans la région amène une concentration de «matière grise» très significative, en particulier dans un milieu plutôt ouvrier comme le nôtre. Comptant au-delà d'une centaine de diplômés universitaires d'une très vaste gamme de spécialisations, le personnel du Collège représente une force de développement de grande importance pour la région. La contribution de toutes ces personnes à la vie sociale, intellectuelle et culturelle demeure souvent insoupçonnée mais elle n'en est pas moins bien réelle.

2.3 Un collège en symbiose avec son milieu

Seul établissement d'enseignement supérieur dans la région, le Collège est appelé à jouer un rôle majeur de soutien au développement régional. Non seulement le Collège accepte-t-il ce rôle, mais il en a fait un élément de sa mission.

Ce support prend plusieurs formes et s'exprime de différentes façons. Une caractéristique commune à toutes ces collaborations collège-milieu, c'est la complicité au niveau des grands objectifs de développement et la complémentarité au niveau des moyens.

La participation active aux organismes voués au développement régional constitue une forme régulière d'implication du Collège comme établissement. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, des représentants du Collège ont oeuvré au sein du Comité d'aide au développement des collectivités de la Côte-Nord, du Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre Port-Cartier / Sept-Îles et du Conseil régional de développement de la Côte-Nord.

Autre forme de contribution au développement régional, le Collège s'implique depuis plusieurs années dans la promotion de l'entrepreneurship, notamment par la mise sur pied d'un groupe conseil en création d'emplois et par l'organisation du concours «Devenez entrepreneur». Ce volet de l'action du Collège revêt une grande importance dans notre région puisque l'entreprenariat y est très peu développé, en comparaison avec les autres régions du Québec.

2.4 Autres retombées

Les ressources matérielles du Collège constituent une autre source de retombées pour la région

et représentent des actifs qui ne seraient pas disponibles autrement. À titre d'exemple, mentionnons les ateliers du programme d'arts plastiques qui, en plus de servir aux travaux des professeurs et des étudiants sont mis à profit pour le développement professionnel des artistes de la région. On peut aussi mentionner l'auditorium qui permet de mettre en valeur les talents locaux ou de tenir des activités à caractère culturel destinées à un nombre limité de participants. Enfin, les plateaux d'activité physique du Collège sont utilisés en soirée et en fin de semaine par les citoyens, au même titre que les autres équipements sportifs de la Ville dont certains - comme la piste d'athlétisme Guillaume Leblanc - se trouvent, par entente avec la municipalité, sur les terrains du Collège.

Au plan strictement financier, la présence du Collège injecte dans l'économie régionale des sommes importantes. Au seul chapitre des salaires, il s'agit d'un montant annuel de près de 5 millions de dollars; quant aux autres dépenses effectuées dans la région, elles se situent aux environs du million de dollars. Le Collège applique d'ailleurs une politique d'achat résolument axée sur le support au développement de l'économie du milieu nord-côtier.

CHAPITRE III

3.0 LES DÉFIS DU COLLÈGE DE SEPT-ÎLES

Comme les autres cégeps, le Collège de Sept-Îles est une institution relativement jeune. Malgré cela, le Collège a contribué de façon tangible au développement des trois communautés culturelles qu'il dessert, comme nous l'avons souligné au chapitre précédent. Conscient du travail qui reste à accomplir, il est déterminé à poursuivre sa collaboration avec les individus, les entreprises et les organismes de la région. Pour cela, notre établissement devra être en mesure de relever quelques défis majeurs qui originent de la conjoncture régionale ou du contexte social québécois.

3.1 Assurer un support efficace au développement régional

Pour se développer, notre région doit pouvoir compter sur ses propres ressources humaines. Cela est particulièrement vrai dans le contexte économique actuel où, selon tous les experts, seules les économies à valeur ajoutée survivront. Dans ce contexte, l'importance des ressources humaines, de leur compétence et de leur engagement est évidente.

Notre région s'est développée jusqu'ici essentiellement autour de l'exploitation des ressources naturelles. Les changements technologiques, la mondialisation des marchés, l'apparition de nombreux produits de substitution aux métaux de base apparaissent comme autant de forces qui freinent et menacent le développement futur de l'économie régionale. Pour demeurer prospère, notre région devra rapidement modifier sa structure économique.

De tels changements ne peuvent se faire sans un ensemble de moyens dont, croyons-nous, la présence d'un établissement d'enseignement supérieur dynamique, engagé et en mesure de supporter les entreprises et les organismes du milieu. En particulier, le rôle de support au développement que le Collège est appelé à jouer doit être pleinement légitimé - au plan de la loi - et valablement reconnu au niveau du financement. Or, la situation présente est fort différente.

C'est pourquoi le Collège de Sept-Îles recommande :

RECOMMANDATION I

Que la mission des collèges publics soit modifiée pour y inclure la responsabilité de contribue, notamment par la recherche et le transfert technologiques, au développement social, économique et culturel des collectivités locales et régionales et que le financement des collèges leur permette d'assumer correctement cette mission.

Par ailleurs, pour être en mesure de bien supporter le développement de son milieu, un collège doit pouvoir compter sur un minimum de ressources humaines dont les compétences couvrent les principaux domaines de l'activité régionale. Dans notre collège, compte tenu de la faiblesse numérique de notre population et donc de la taille réduite de nos effectifs, ce «seuil minimum» de ressources ne peut être atteint que si sont dispensés les programmes de formation préuniversitaire et ceux de l'enseignement technique. La disparition des uns ou des autres entraînerait une diminution telle du bassin de ressources humaines que le Collège ne pourrait plus assumer correctement sa mission de support au développement régional.

En conséquence, le Collège de Sept-Îles fait la recommandation suivante :

RECOMMANDATION II

Que soit maintenue pour les collèges du Québec la mission de dispenser la formation technique et la formation préuniversitaire.

3.2 Assurer le développement des ressources humaines du Collège

La nécessité d'assurer le développement des ressources humaines se pose de plus en plus comme une évidence et tous les chefs de file au Québec ne cessent d'en proclamer l'urgence. Nous partageons pleinement cette conviction à l'égard des ressources humaines du Collège.

Les motifs à la base de cette conviction sont nombreux : l'évolution des contenus des programmes de formation, les changements technologiques dans le monde du travail, la diversité des tâches à accomplir, les besoins changeants de la clientèle en sont quelques exemples.

Les coûts associés au développement de nos ressources humaines sont particulièrement importants, en raison du fait que les activités de ressourcement ont généralement lieu à l'extérieur de notre région. A titre d'exemple, la participation d'un enseignant à une activité de perfectionnement de deux jours à Montréal coûte près de 1,000.$ uniquement en frais de transport et d'hébergement. Or les ressources financières dont le Collège dispose à cette fin n'atteignent même pas 1 % de la masse salariale, ce qui est nettement insuffisant.

Le Collège de Sept-Îles fait donc les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION III
Que le gouvernement du Québec augmente progressivement les sommes allouées au développement des ressources humaines des collèges jusqu'à ce qu'elles représentent 2 % de la masse salariale.

RECOMMANDATION IV

Que, dans la répartition entre les collèges des ressources allouées pour le perfectionnement du personnel, il soit tenu compte de l'ensemble des coûts à assumer pour participer aux activités.

3.3 Assurer une présence efficace dans notre région

Le Collège de Sept-Îles a reçu comme mission de dispenser l'enseignement collégial dans la région est de la Côte-Nord. Il a entrepris avec enthousiasme d'assumer cette mission, en dépit des contraintes inhérentes à la géographie et à la démographie de ce territoire.

Pour le Collège, remplir sa mission suppose au minimum qu'il puisse assurer une présence efficace dans sa région. En particulier, il doit être en mesure de :

- dispenser des services de formation aux personnes appartenant aux trois principaux groupes culturels présents dans la région;
- faire connaître à toute la population, dans sa langue et là où elle se trouve, les services et les ressources que le Collège met à sa disposition;
- bien connaître les caractéristiques de son milieu pour appuyer efficacement le développement des communautés qui y vivent;
- fournir sur place un certain nombre de services - dont celui de la formation aux adultes et aux entreprises - aux principales communautés du territoire.

Or, comme le montre le chapitre I, les réalités démographiques et géographiques, couplées aux contraintes des communications font de cette responsabilité un défi majeur en termes de moyens à mettre en place et de coûts à supporter.

C'est pourquoi le Collège de Sept-Îles recommande :

RECOMMANDATION V

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science maintienne, dans sa politique d'allocation des ressources financières aux collèges, la possibilité d'accorder des budgets spécifiques qui répondent à des besoins particuliers des établissements. En ce qui concerne le Collège de Sept-Îles, qu'il soit notamment tenu compte de ses responsabilités envers les communautés autochtones et anglophones de la région et des contraintes découlant de la nature du territoire où il doit remplir sa mission.

3.4 Participer à la vie du réseau des collèges et à l'évolution de l'enseignement collégial

Pour le Collège de Sept-Îles, l'éloignement géographique ne doit pas entraîner l'isolement de l'établissement ni celui de ses ressources humaines. Il tient à rester bien branché à la vie du réseau des collèges et à participer à l'évolution de l'enseignement collégial au Québec.

Il n'en a d'ailleurs pas le choix, eu égard aux changements importants qui s'annoncent et à la nécessité pour tous les acteurs de se tenir bien informés. Le Collège estime par ailleurs avoir la responsabilité d'apporter son point de vue dans les débats qui ont cours dans le milieu de l'enseignement collégial.

Une telle participation à la vie du réseau, bien qu'elle soit nécessaire, représente un investissement majeur en temps et en argent. Le personnel du Collège est disposé à y consacrer les énergies nécessaires, mais il doit pouvoir compter sur les ressources requises.

En conséquence le Collège de Sept-Îles recommande :

RECOMMANDATION VI

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, assure aux collèges des régions éloignées les ressources financières nécessaires pour leur permettre de participer pleinement à la vie du réseau collégial et à l'évolution de l'enseignement collégial au Québec.

3.5 Implanter et maintenir les programmes de formation technique correspondant aux besoins de l'économie régionale

Les services les plus tangibles voire les plus névralgiques que le Collège de Sept-Îles rend à la région peuvent se mesurer par sa capacité de répondre adéquatement aux besoins de main-d'oeuvre. Pour réaliser cet objectif le Collège doit offrir un nombre suffisant de programmes de formation technique. Le Collège doit également être épaulé et soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. La saga entourant l'implantation du programme de techniques d'analyse d'entretien est préoccupante à plusieurs égards. Non seulement dure-t-elle depuis 1971 mais encore la dernière relance du dossier qui permettait de croire à une décision favorable pour l'automne 1993 est encore sans réponse. Ce retard accentue les difficultés de recrutement des entreprises de la région dans le domaine de la mécanique et constitue un frein majeur au développement industriel des entreprises de la Côte-Nord. Et pourtant ces dernières sont allées jusqu'à prendre des engagements fermes et significatifs en don d'équipements pour permettre le démarrrage du programme. Sommes-nous en train d'exiger que la région paie elle-même toute l'infrastructure du programme?

Parallèlement à toutes ces longues démarches d'implantation une autre menace a pris forme

récemment. Tout programme existant est dorénavant susceptible d'être remis en question. Le collège comprend et est d'accord que le ministère puisse s'interroger sur les conditions nécessaires pour assurer la qualité et la viabilité d'un programme de formation. Le Collège s'inquiète cependant lorsque le critère de base servant à faire cette analyse est exclusivement axé sur le nombre d'élèves inscrits dans le programme. L'application de ce seul critère, sans référence précise aux autres critères qui ont servi à soutenir la demande d'autorisation doit faire l'objet d'échanges plus approfondis entre le ministère et les collèges. L'ensemble de cette opération devrait être pris en compte par les membres de la Commission afin d'assurer la survie de l'enseignement des programmes techniques en région.

En conséquence, le Collège de Sept-Îles fait les deux recommandations suivantes :

RECOMMANDATION VII

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science autorise sans plus tarder le Collège de Sept-Iles à dispenser le programme de techniques d'analyse d'entretien dès l'automne 1993, répondant ainsi aux demandes répétées des entreprises de la région et à l'avis favorable émis en novembre 1991 par le Conseil des collèges.

RECOMMANDATION VIII

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science retienne les besoins du marché du travail comme le critère majeur pour déclencher une étude sur l'opportunité de maintenir ou non un programme. Ce faisant le ministère éviterait d'appliquer un seuil d'inscriptions uniforme qui ne peut tenir compte de la réalité démographique des différentes régions du Québec.

3.6 Harmoniser les programmes techniques aux besoins des entreprises

La préparation de la main-d'oeuvre technique pour les entreprises de la région et le maintien à jour des connaissances de la main-d'oeuvre active demeure l'une des priorités majeures du Collège. C'est, pour une bonne part, par le biais des programmes de formation technique que se traduit l'action du Collège en ce domaine.

Or, dans la situation actuelle, le contenu des programmes est à toutes fins pratiques complètement déterminé par la ministre. Bien que le régime pédagogique prévoit qu'une certaine latitude soit laissée aux collèges en la matière, dans les faits, il n'en est rien.

Et pourtant il est essentiel que notre collège puisse adapter aux besoins des entreprises de la région le contenu des programmes techniques et des cours qui les composent. C'est à cette condition que le Collège répondra vraiment aux attentes de son milieu..

C'est pourquoi le Collège de Sept-Îles fait la recommandation suivante :

RECOMMANDATION IX

Que le régime pédagogique de l'enseignement collégial laisse aux collèges la responsabilité de déterminer une partie du contenu des programmes pour qu'ils puissent les adapter aux réalités économiques de leurs milieux respectifs.

CONCLUSION

Implanté dans sa région depuis 1971, le Collège de Sept-Îles a mis progressivement en place des services qui visent à répondre aux besoins de la population qu'il dessert. Au fil des ans, se sont tissés des liens dynamiques entre le Collège et le milieu dont il fait partie : sa présence est maintenant non seulement justifiée mais essentielle.

Les enjeux et les défis de l'avenir sont déjà à nos portes. Défi, bien sûr, d'accroître l'accessibilité aux études collégiales pour la population de tout le territoire et de mener au succès les personnes qui investissent dans le développement de leur potentiel. Défi aussi, de devenir toujours davantage un partenaire sûr et efficace pour les PME et pour les grandes entreprises minières et métallurgiques de la région. Défi, enfin, d'améliorer constamment les services dispensés à la population et de rechercher l'excellence dans toutes les interventions.

Ces enjeux et ces défis, le Collège de Sept-Îles les a bien identifiés dans son énoncé de planification stratégique pour les années 1992-1997. Déterminé à poursuivre son développement en symbiose avec celui du milieu, il a fixé les orientations qu'il entend suivre et les moyens qu'il mettra en place pour bien remplir sa mission dans ce coin de pays.

Le Collège et les communautés qu'il dessert comptent bien que l'État québécois, reconnaissant les particularités et les dynamismes présents dans la région, assurera au Collège tout le support nécessaire.

À cet effet, nous souhaitons vivement que les membres de la Commission reçoivent avec intérêt le message que nous leur avons livré et qu'ils en tiennent compte dans la suite de leurs travaux.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION I

Que la mission des collèges publics soit modifiée pour y inclure la responsabilité de contribuer, notamment par la recherche et le transfert technologiques, au développement social, économique et culturel des collectivités locales et régionales et que le financement des collèges leur permette d'assumer correctement cette mission.

RECOMMANDATION II

Que soit maintenue pour les collèges du Québec la mission de dispenser la formation technique et la formation préuniversitaire.

RECOMMANDATION III

Que le gouvernement du Québec augmente progressivement les sommes allouées au développement des ressources humaines des collèges jusqu'à ce qu'elles représentent 2 % de la masse salariale.

RECOMMANDATION IV

Que, dans la répartition entre les collèges des ressources allouées pour le perfectionnement du personnel, il soit tenu compte de l'ensemble des coûts à assumer pour participer aux activités.

RECOMMANDATION V

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science maintienne, dans sa politique d'allocation des ressources financières aux collèges, la possibilité d'accorder des budgets spécifiques qui répondent à des besoins particuliers des établissements. En ce qui concerne le Collège de Sept-Îles, qu'il soit notamment tenu compte de ses responsabilités envers les communautés autochtones et anglophones de la région et des contraintes découlant de la nature du territoire où il doit remplir sa mission.

RECOMMANDATION VI

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, assure aux collèges des régions éloignées les ressources financières nécessaires pour leur permettre de participer pleinement à la vie du réseau collégial et à l'évolution de l'enseignement collégial au Québec.

RECOMMANDATION VII

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science autorise sans plus tarder le Collège de Sept-Îles à dispenser le programme de techniques d'analyse d'entretien dès l'automne 1993, répondant ainsi aux demandes répétées des entreprises de la région et à l'avis favorable émis en novembre 1991 par le Conseil des collèges.

RECOMMANDATION VIII

Que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science retienne les besoins du marché du travail comme le critère majeur pour déclencher une étude sur l'opportunité de maintenir ou non un programme. Ce faisant le ministère éviterait d'appliquer un seuil d'inscriptions uniforme qui ne peut tenir compte de la réalité démographique des différentes régions du Québec.

RECOMMANDATION IX

Que le régime pédagogique de l'enseignement collégial laisse aux collèges la responsabilité de déterminer une partie du contenu des programmes pour qu'ils puissent les adapter aux réalités de leurs milieux respectifs.

ANNEXE I

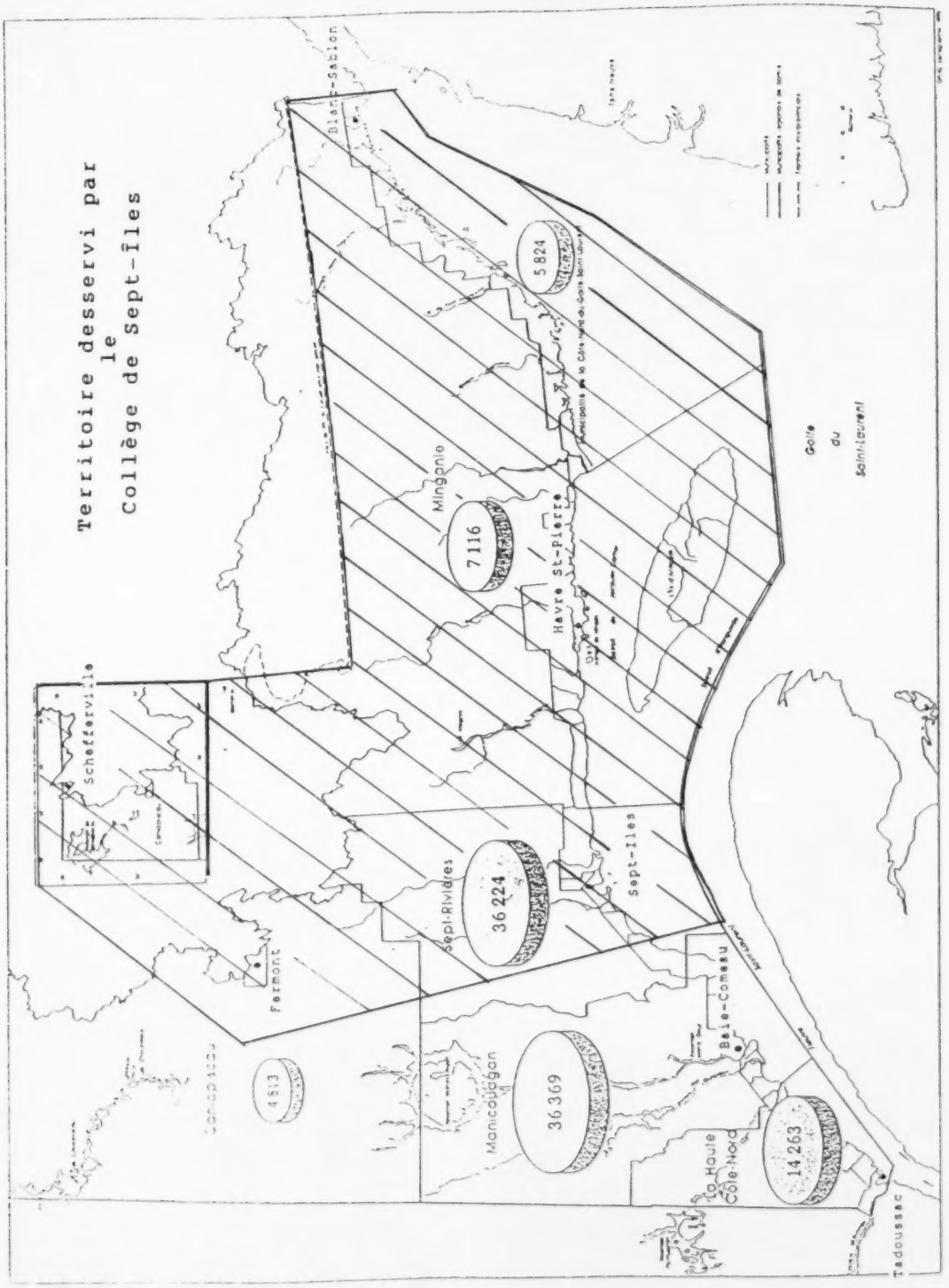
Territoire desservi par le Collège de Sept-Îles
Schefferville
Blanc-Sablon
Mingan
7116
5 824
Havre St-Pierre
Golfe du Saint-Laurent
Sept-Rivières
36 224
Sept-Îles
Fermont
Baie-Comeau
Manicouagan
36 369
La Haute Côte Nord
14 263
Tadoussac
4513

ANNEXE II ASPECTS DE LA CÔTE-NORD : PRESENCE AMERINDIENNE

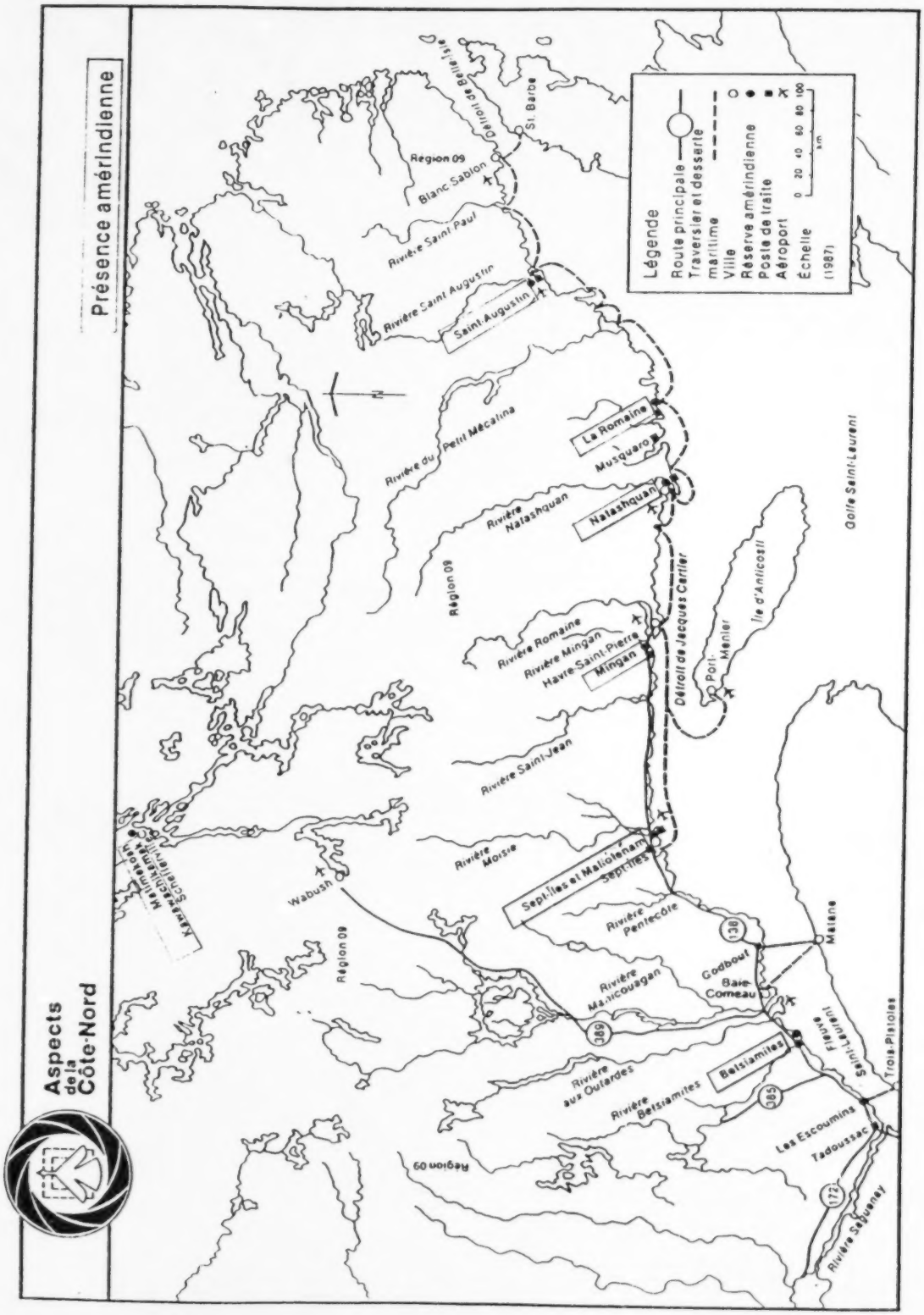

ANNEXE III

Provenance de la clientèle anglophone de la Basse Côte-Nord